



Délégation d'Ile de France

# DISPOSITIF

## Préparation au concours sur titre

### De masseur-kinésithérapeute et orthophoniste

Fiche mise à jour suite au décret n° 2022-1134 du 5 août 2022

L'accès à cette préparation ne nécessite pas de test d'orientation préalable.

👆 Le dispositif proposé ci-dessous correspond à un format mixte. Toutefois, celui-ci pourrait être réaménagé dans un format tout à distance si les conditions sanitaires l'exigeaient.

<b>Apport de connaissances</b>	<b>Apprendre en autonomie</b> <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> <b>Présentiel : 6 h / 1 jour</b> <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b>  <b>Culture territoriale</b> <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b> <b>Distanciel : 27 h / 4,5 jours</b>
<b>Epreuve orale d'admission</b>	<b>Entretien avec le jury</b> <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience/formation – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b> <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b>
<b>Total jours</b>	<b>Présentiel : 5 jours</b> <b>Distanciel : 5.5 jours</b>

Pour connaître la programmation des préparations sur votre région, rendez-vous sur notre site :  
[Préparer un concours ou un examen professionnel en Île-de-France | CNFPT - Ile-de-France](https://www.concours-territorial.fr/)

Rappel :  
L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.  
L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle qui doit être réalisée par le futur candidat sur le site : <https://www.concours-territorial.fr/>